

Parc national de la Vanoise

Objectif 2.4.3 Moderniser et promouvoir les refuges, et l'offre de randonnée et de promenade pédestre

Contexte

Dès sa création, l'établissement public du parc national a investi dans l'accueil du public en matérialisant des sentiers, organisant des itinéraires et les jalonnant de points d'étapes par des refuges portes et des refuges d'altitude.

[...]

Enjeux

Cet objectif se situe à la charnière entre l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui répond à une mission fondamentale du parc national, [...]

Objectifs poursuivis

- Adapter l'offre de promenades et de randonnée aux changements de comportements et de pratiques (durée de marche journalière plus courte, circuits en étoile à partir d'un refuge, multi-activités, attirance pour le ludique, etc.), en veillant à rester compatible avec la conservation du caractère.

[...]

- Adapter les refuges en conséquence en préservant le caractère montagnard de la nuitée.

[...]

- Améliorer la qualité des services dans les refuges pour les alpinistes et randonneurs, dans un souci de juste équilibre entre l'augmentation de la qualité de services, le maintien du caractère des refuges et l'empreinte écologique.

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
2.4.3.a - Maintenir en bon état le réseau de sentiers	Assurer la maîtrise d'ouvrage		

Parc national de la Vanoise

répertoriés, la signalétique et le balisage			
2.4.3.b - Valoriser les grands itinéraires existants et les itinéraires patrimoniaux. Améliorer, pérenniser et promouvoir la diversité des circuits locaux	Valoriser et promouvoir		Offices de tourisme, stations de montagne, FFRP
[...]	[...]	[...]	[...]
2.4.3.h - Sensibiliser les acteurs à une conception architecturale et créative des refuges adaptée aux fonctions et aux lieux et sans référence systématique aux modèles traditionnels ou perçus comme tels	Sensibiliser les maîtres d'ouvrages, garantir l'exemplarité des travaux sur les refuges en propriété		CAUE
[...]	[...]	[...]	[...]
2.4.3.j - Mettre en oeuvre la charte de gestion environnementale des refuges et favoriser l'appui en l'ingénierie à cet effet	Sensibiliser les maîtres d'ouvrages, garantir l'exemplarité des travaux sur les refuges en propriété	Prise en compte dans la gestion des refuges communaux	FFCAM, propriétaires privés, gardiens de refuges, ASDER

Référence ID de l'article : #4352

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-26 13:03